



RCS : LE MANS

Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00684

Numéro SIREN : 753 631 084

Nom ou dénomination : A.V.S.

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2017 sous le numéro de dépôt 5074

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DU MANS

Cité Judiciaire
1 Avenue Pierre Mendès France
72014 LE MANS CX 2
Contact: Gtesarthe@aol.com Site: www.infogreffe.fr
TEL : 0 891 01 11 11

RECEPISSE DE DEPOT

A.V.S.

29 rue Joubert
72000 Le Mans

V/REF :

N/REF : 2012 B 684 / 2017-B-5074

Le greffier du tribunal de commerce du Mans certifie qu'il a reçu le 14/08/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

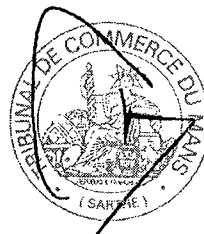
A.V.S.
Société à responsabilité limitée
29 rue Joubert
72000 Le Mans

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-5074 le 16/08/2017

R.C.S. LE MANS 753 631 084 (2012 B 684)

Fait à LE MANS le 16/08/2017,

LE GREFFIER



A.V.S.
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
29, rue Joubert
72000 LE MANS
R.C.S. Le Mans 753 631 084

RAPPORT DE GESTION

Lors de la clôture de l'exercice 2016, de 12 mois, à la date du 31 décembre 2016 les principaux chiffres sont les suivants :

Le chiffre d'affaire hors taxe s'élève à 223 140 € au 31 décembre 2016 pour 12 mois d'activité contre 233 280 € pour 12 mois d'activité au 31 décembre 2015. Il y a aussi 224 € de transfert de charges et 866 € d'autres produits. Le montant des produits d'exploitation de l'entreprise s'élève à 224 230 €.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 200 503 € pour cet exercice. Elles se détaillent de la manière suivante :

- Les charges externes pour 42 216 euros, soit achats matériels, équipements (1 290 €.), fournitures administratives (613 €.), carburant (2 145 €.), locations immobilières (10 400 €.), entretien et réparations (1 717 €). Assurances (2 903 €.), publicité (5 424 €.), frais de déplacement (9 532 €.), frais de téléphone & postaux (1 581 €.) pour les postes les plus importants,
- Les impôts & taxes pour 3 260 €,
- Rémunération du personnel pour 118 387 €,
- Les charges sociales du personnel pour 17 516 €,
- La rémunération du gérant pour 10 800 €,
- Les cotisations sociales du gérant pour 5 413 €,
- Les dotations aux amortissements pour 1 055 €,
- Impôts sur les sociétés pour 2 263 €.

Le résultat comptable est de + 19 123.75 € et le résultat fiscal au 31 décembre 2016 est de 15 086 €.

A Le Mans,
Le 24 juin 2017.

Le gérant,
Mr.JOLIVET Vincent.



A.V.S

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Au capital de 5 000 euros

Siège social :

29, rue Joubert

72 000 LE MANS

R.C.S. Le Mans 753 631 084

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille dix-sept, le samedi 24 juin, à 18 heures, l'actionnaire de la SARL A.V.S., au capital de 5 000 euros, au siège social 29, rue Joubert – 72000 LE MANS s'est réuni au 29, rue Joubert – 72000 LE MANS en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur JOLIVET Vincent, en sa qualité de gérant de la société. Le président de l'assemblée constate que l'associé présent possède la totalité des parts sociales. Le président déclare qu'en conséquence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le rapport de gestion ;
- Copie des lettres de convocations de l'associé ;
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

1. lecture et approbation du rapport de gestion du gérant et approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
2. affectation des résultats et fixation des dividendes.
3. quitus à donner à la gérance.

Aucun associé ne demandant la parole, il est procédé au vote des différentes résolutions :

Première résolution : L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que les opérations qu'ils traduisent.

- Adoption : 1 voix ;
- Rejet : 0 voix ;
- Abstentions : 0 voix.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation et répartition des résultats telles qu'elles lui sont proposées par le gérant, soit un résultat de + 19 123.75 euros qui sont affectés au compte autres réserves.

Cette résolution est mise au vote.

- Adoption : 1 voix ;
- Rejet : 0 voix ;
- Abstentions : 0 voix.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

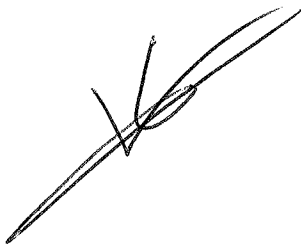
Troisième résolution : L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve au gérant pour l'exercice 2017.

- Adoption : 1 voix ;
- Rejet : 0 voix ;
- Abstentions : 0 voix.

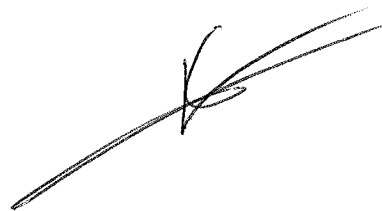
La résolution est adoptée à l'unanimité

Après épuisement de l'ordre du jour, le gérant déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Mr.JOLIVET Vincent,
Associé.



Mr.JOLIVET Vincent,
Le gérant.



A.V.S.
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
29, rue Joubert
72000 LE MANS
R.C.S. Le Mans 753 631 084

RAPPORT SPECIAL
DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2017

Monsieur,

En Application de l'article L.223-19 de Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et le gérant

Nous vous indiquons que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après, conclues au cours d'exercices antérieurs :

I – CONVENTION I : REMUNERATION DU GERANT

Au cours de l'exercice écoulé, la rémunération du gérant s'élève à 10 800.00 euros.

Associé intéressé : Monsieur Vincent JOLIVET.

II – CONVENTION II : COTISATIONS SOCIALES PRISES EN CHARGES PAR LA SOCIETE :

Au titre de l'exercice, les cotisations sociales prises en charge par la société se sont élevées à 5 413 euros, détaillées de la manière suivante :

- R.S.I. 5 413.00 €

Associé intéressé : Monsieur Vincent JOLIVET.

La Gérance,
Monsieur JOLIVET Vincent





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
EURL A.V.S. 29 rue Joubert 72000 LE MANS France	29 rue Joubert 72000 LE MANS
SIRET 75363108400013	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Aide à la Personne Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	15 086	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
	Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %
--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 02052017 Lieu : Le Mans Qualité : Gérant Nom du signataire : M JOLIVET Vincent

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2017)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e						
	f						
	g						
	h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j					
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)					
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :				
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
M JOLIVET Vincent	100	2016	10 800				
29 rue Joubert 72000 LE MANS							
H DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	116 107			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise EURL A.V.S.

Adresse de l'entreprise 29 rue Joubert 72000 LE MANS

SIREN

7 5 3 6 3 1 0 8 4

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 6

ACTIF

Brut
1Amortissements-Provisions
2Net
3

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *		010	115 000	012		115 000
			014	1 339	016	1 339	
	Immobilisations corporelles *		028	6 475	030	5 074	1 401
	Immobilisations financières * (1)		040	1 905	042		1 905
	Total I (5)		044	124 718	048	6 413	118 306
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	34 568	070	34 568
		Autres* (3)		072	4 853	074	4 853
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	13 161	086	13 161	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
Total II		096	52 582	098	52 582		
Total général (I + II)			110	177 300	112	6 413	170 887

PASSIF

Exercice N
1 NET

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	5 000
	Écarts de réévaluation						124	
	Réserve légale						126	500
	Réserves réglementées*						130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)						132	
	Report à nouveau						134	68 869
	Résultat de l'exercice						136	19 124
	Provisions réglementées						140	
	Total I						142	93 492
Provisions pour risques et charges						Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	41 235
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166	374
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)						172	35 787
	Produits constatés d'avance						174	
	Total III						176	77 395
Total général (I + II + III)							180	170 887
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	27 036
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL A.V.S.Néant ☐ ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	223 140
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	1 091
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	224 230

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	216
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	42 216
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 600		244	3 260
	Rémunérations du personnel*				250	129 211
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	23 738
	Dotations aux amortissements*				254	1 055
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259			262	806
	Total des charges d'exploitation (II)				264	200 503

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	23 727
Produits financiers (III)	280	25		Charges financières (V)	294	1 889
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }					300	476
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	2 263
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	19 124

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

19 124

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	2 263		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	664
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986		ZFU-TE (44. octies et octies A) 987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44. terdecies) 127		ZRR (44. quinquies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990			
	Dont divers { ZFA (44 quaterdecies) 345 } { Investissements outre-mer 344 }				350	6 965
	Créance due au report en arrière du déficit 346					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655					

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURSBénéfices col.1
Déficit col.2

352

15 086

354

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITSBénéfices col.1
Déficit col.2

370

15 086

372

N° 2033-B-SD

Désignation de l'entreprise EURL A.V.S.

[illegible]

N° 2033-B-SD

EURL A.V.S.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>EURL A.V.S.</u>										Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	115 000		402		404		406	115 000		
	Autres	410	1 339		412		414		416	1 339		
Immobilisations corporelles	Terrains	420			422		424		426			
	Constructions	430			432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	551		442		444		446	551		
	Installations générales agencements divers	450	1 850		452		454		456	1 850		
	Matériel de transport	460	2 926		462		464		466	2 926		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 147		472		474		476	1 147		
Immobilisations financières		480	1 905		482		484		486	1 905		
TOTAL		490	124 718		492		494		496	124 718		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations incorporelles			500	1 339		502		504		506	1 339	
Immobilisations corporelles	Terrains	510			512		514		516			
	Constructions	520			522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	505		532	46	534		536	551		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 110		542	370	544		546	1 480		
	Matériel de transport	550	1 636		552	585	554		556	2 221		
	Autres immobilisations corporelles	560	768		562	54	564		566	822		
TOTAL			570	5 358		572	1 055		574	6 413		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5				
	6	7		8		9		10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme						
						19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591					
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : EURL A.V.S.

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800	☐
-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	5 413
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	18 516
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 177
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2017

Désignation de l'entreprise : EURL A.V.S.

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012016

31122016

Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	223 140
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	867
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	224
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	224 230

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	216
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	31 168
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	806
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	32 190

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	192 040
---	-----	---------

IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	192 040
---	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376		8
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

SIREN 7 5 3 6 3 1 0 8 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A.V.S.

ADRESSE (voie) 29 rue Joubert

CODE POSTAL 72000

VILLE LE MANS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique JOLIVET Prénom(s) Vincent
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 10021962 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 29 Voie RUE JOUBERT
 Code Postal 72000 Commune LE MANS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

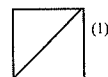
EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

SIREN 7 5 3 6 3 1 0 8 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A.V.S.

ADRESSE (voie) 29 rue Joubert

CODE POSTAL 72000

VILLE LE MANS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.